

**EN CAS D'URGENCE, DE DÉVERSEMENT, DE FUITE, D'INCENDIE, D'EXPOSITION
OU D'ACCIDENT, COMPOSER : CHEMTREC 1-800-424-9300**

Section 1 — Identification du produit chimique et du fabricant

Nom du produit :	Fongicide Confine [®] Extra	N° d'hom. EPA : 1381-244 N° d'hom. ARLA : 30648
Nom commun :	Phosphite de potassium	
Description chimique :	Sels monopotassiques et dipotassiques de l'acide phosphoreux	
Nom du fabricant : WINFIELD SOLUTIONS, LLC P.O. Box 64589 St. Paul, MN 55164-0589	Numéro de téléphone en cas d'urgence médicale : 1-877-424-7452 Date de révision de la FS : 2013-01-16 Remplace le document daté du 2011-01-07	

Section 2 — Identification des dangers

Aperçu en cas d'urgence : Liquide limpide et incolore à faible odeur. Produit un peu acide pouvant provoquer un manque d'oxygène en lieu clos; suivre les règlements de l'OSHA concernant l'entrée en lieu clos. Voir ci-dessous les effets sur la santé.

ATTENTION : Tenir hors de la portée des enfants.

Voies de pénétration : Yeux, Inhalation, peau et ingestion.

Dangers pour la santé (aigus et chroniques) :

Inhalation : L'inhalation du brouillard peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures.

Yeux : Le contact avec les yeux entraînera un larmoiement, une douleur, une rougeur et une irritation.

Peau : Le contact peut provoquer une irritation. Une exposition prolongée ou à répétition peut entraîner une rougeur de la peau, une éruption, une dermatite ou d'autres réactions cutanées.

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion.

Affections médicales généralement aggravées par une exposition :

Aucune de connue. Les affections pulmonaires préexistantes peuvent être aggravées par une exposition aux brouillards.

Section 3 — Composition du produit / ingrédients

Ingrédient	% en poids	N° de registre CAS
Phosphite dipotassique	53,0 %	13492-26-7
Phosphite monopotassique		13977-65-6

*Les ingrédients non mentionnés sont considérés comme étant non dangereux.

COTES DE DANGER NFPA :

0	Minimal		
1	Peu	2	Santé
2	Assez	0	Inflammabilité
3	Très	1	Réactivité
4	Maximal		

Section 4 — Premiers soins

Inhalation : Faire prendre l'air frais à la personne et l'aider à respirer au besoin. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Ingestion : Consulter immédiatement un médecin ou un centre anti-poison. Ne pas faire vomir, sauf indication contraire du médecin ou d'un autre membre du personnel médical.

Yeux : Rincer à l'eau propre pendant au moins 15 minutes. Soulever les paupières pour faciliter l'irrigation. Consulter un médecin si l'irritation des yeux persiste.

Peau : Enlever les vêtements souillés, et les laver avant de les reporter. Rincer la peau à l'eau, puis la laver au savon et à l'eau. Consulter un médecin si la peau devient irritée.

Par la suite, obtenir un soutien médical sur place, paramédical ou communautaire.

Section 5 — Risques d'incendie ou d'explosion

Moyens d'extinction : Matières appropriées au feu environnant.

Règles à observer dans la lutte contre les feux spéciaux : Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu complète. La fumée et les vapeurs de l'incendie peuvent contenir des éléments dangereux.

Produits de combustion dangereux : Des gaz toxiques peuvent se former en cas d'incendie. Du monoxyde de carbone et d'autres asphyxiants peuvent aussi se former.

Risques inhabituels d'incendie ou d'explosion : Les contenants fermés peuvent exploser vu l'expansion de la vapeur sous l'effet de la chaleur intense. Endiguer le ruissellement pour éviter de contaminer des sources d'eau.

Section 6 — Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Petits déversements : Le personnel de nettoyage doit se protéger contre l'inhalation du brouillard et le contact avec la peau. Éviter de produire des bouillards. Nettoyer immédiatement les déversements pour en éviter la propagation.

Grands déversements : Le personnel de nettoyage doit se protéger contre l'inhalation du brouillard et le contact avec la peau. Éviter de produire des bouillards.

Confinement : Ne pas rejeter dans les égouts ou les voies navigables. Endiguer les déversements pour éviter de contaminer les sources d'eau. Confiner les déversements, et absorber les liquides en les couvrant d'argile ou d'une autre matière absorbante. Aspirer, pelleter ou balayer les déchets, et les mettre dans un contenant en vue de leur élimination.

Section 7 — Précautions de manutention et d'emploi

Précautions à prendre lors de la manutention et du stockage : Garder au frais et au sec, loin des enfants, des aliments et des sources de chaleur. Nettoyer immédiatement les déversements survenant en cours de manipulation ou de stockage. Craint le gel. Tenir les contenants fermés quand ils ne servent pas. Ne pas stocker dans des récipients en aluminium ou en métal.

Autres précautions : Consulter les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant le stockage et l'élimination.

Section 8 — Mesures de contrôle / protection individuelle

Protection respiratoire : Consulter un professionnel avant de choisir et d'utiliser un respirateur. Suivre les règlements de l'OSHA concernant les respirateurs. (29 CFR 1910.134) et, si nécessaire, porter un respirateur homologué par la MSHA ou le NIOSH et ayant fait l'objet d'un ESSAI D'AJUSTEMENT.

Ventilation : **Aspiration à la source :** Prévoir des systèmes de ventilation par aspiration à la source pour maintenir les concentrations de particules en suspension dans l'air au-dessous des limites d'exposition admissibles établies par l'OSHA. Une ventilation par aspiration à la source est préférable.

Gants de protection : Porter des gants de protection contre les agents chimiques.

Protection des yeux : Porter des lunettes de protection ou des lunettes protectrices contre les agents chimiques. Les verres de contact ne sont pas des dispositifs de protection oculaire.

Autres vêtements ou matériel de protection : Porter des bottes, un tablier et des manchettes de protection contre les agents chimiques pour éviter un contact prolongé ou à répétition avec la peau.

Pratiques de travail et d'hygiène : Ne jamais manger, boire ni fumer dans l'espace de travail. Suivre les bonnes pratiques d'hygiène après l'emploi de ce produit, surtout avant de manger, de boire, de fumer, d'aller aux toilettes ou de se maquiller.

Section 9 — Propriétés physiques et chimiques

État physique :	Liquide	Poids spécifique (H₂O = 1) :	1,46
Tension de vapeur (mm Hg) :	Non déterminée	Point de congélation :	Non déterminé
Densité de vapeur (air = 1) :	Non déterminée	Point d'ébullition :	Non déterminé
Solubilité dans l'eau :	Miscible	pH :	6,2–6,9
Apparence et odeur :	Liquide limpide et incolore à faible odeur	Point d'éclair :	Sans objet

Section 10 — Réactivité

Stabilité : Stable à température ambiante, en contenant fermé, dans des conditions normales de stockage et de manipulation.

Incompatibilités chimiques : Bases fortes, oxydants forts, diluants forts et matières réactives dans l'eau.

Conditions à éviter : Éviter la chaleur excessive.

Produits dangereux de décomposition : À température extrêmement élevée, ce produit se décompose et produit des vapeurs irritantes et des gaz toxiques (p. ex. oxydes phosphoreux, phosphine, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone).

Polymérisation dangereuse : Ne se produira pas.

Section 11 — Données toxicologiques

Effets oculaires :	Peut provoquer une irritation minime.
Effets cutanés :	Peut provoquer une irritation. DL ₅₀ cutanée aiguë > 5 000 mg/kg (rats mâles et femelles); non sensibilisant.
Effets aigus par inhalation :	CL ₅₀ > 2,06 mg/L (rats mâles et femelles)
Effets oraux aigus :	DL ₅₀ > 5 000 mg/kg (rats femelles)
Effets chroniques :	Non déterminés
Mutagénicité :	Non déterminée
Tératogénicité :	Non déterminée
Cancérogénicité:	NTP : Non inscrit CIRC : Non inscrit OSHA : Non inscrit

Section 12 — Données écologiques

Toxicologie environnementale :
Daphnia magna : CSEO = 1 000 mg/L; CE₅₀ > 1 000 mg/L (essai statique de 48 h)
Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) : CSEO = 1 000 mg/L; CL₅₀ > 1 000 mg/L (essai statique de 96 h)
Anas platyrhynchos (canard colvert) : LD50 aiguë orale > 2 000 mg/kg; DSEO > 2 000 mg/kg
Abeille domestique : DL₅₀ > 25 µg/abeille

*CSEO = concentration sans effet observé
*DSEO = dose sans effet observé

Section 13 — Données sur l'élimination

Déchets : Éliminer conformément aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.
Contenant : Rincer trois fois (ou l'équivalent) les contenants vides, puis les faire recycler ou remettre en état.
Propriétés RCRA : Aucune

Section 14 — Informations sur le transport

Non réglementé comme matière dangereuse par le département des Transports des É.-U.

Section 15 — Informations sur la réglementation

Inventaire du TSCA : Tous les ingrédients sont inscrits.
SARA Title III, Section 302: Aucun d'inscrit

SARA Title III, Section 311/312 :	Immédiat : Oui	Retardé : Non
Détente subite de pression :	No	Incendie : Non
		Réactif : Non

SARA Title III, Section 313 : Aucun d'inscrit
CERCLA: Aucun d'inscrit

PROPOSITION 65: AVERTISSEMENT : Ce produit contient des substances chimiques qui, selon l'état de la Californie, provoquent le cancer et des anomalies congénitales ou sont nocives pour la reproduction.

Section 16 — Autre

Déni de responsabilité: Les informations données dans la présente sont basées sur des données provenant de sources fiables et, à la connaissance de Winfield Solutions, LLC, sont exactes. Winfield Solutions, LLC, n'offre aucune garantie, ni explicite ni implicite, quant à l'exactitude des données ou des résultats obtenus en utilisant ce produit. Rien dans la présente ne doit être interprété comme une recommandation de suivre une pratique ou d'utiliser un produit en violation d'une loi ou d'un règlement. L'utilisateur est seul responsable de déterminer si une matière ou un produit convient à une fin particulière et de prendre les précautions de sécurité qui s'imposent. Winfield Solutions, LLC, décline toute responsabilité pour les blessures ou les dommages issus de l'usage inapproprié de la matière ou du produit décrit dans la présente.

Révisions : Mise à jour des sections 1 and 2